



Anne Hidalgo célèbre les 40 ans de la loi Veil

A l'occasion du 40e anniversaire de la loi Veil, Anne Hidalgo visitera vendredi un Centre de Planification et d'Éducation Familiale dans le 12e, et ouvrira samedi un colloque organisé par Féministes en mouvement à la Mairie du 4e.

Après des années de lutte, le 17 janvier 1975 était promulguée la loi sur l'IVG – dite loi Veil – autorisant les femmes à avorter dans des conditions sûres et légales.

Quarante ans après, ce droit à disposer librement de son corps continue toutefois à être remis en cause par certains, en France et dans le monde, et nécessite d'être défendu. C'est pourquoi l'Exécutif parisien se mobilise avec les habitants pour célébrer cet anniversaire.

Vendredi 16 janvier

16h Visite d'un Centre de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF)

Groupement de coopération sanitaire Bluets-Trousseau, 4 rue Lasson (12e)

La Maire de Paris rencontrera le personnel du centre, qui propose toute l'année conseils et accompagnement personnalisé aux Parisiennes. Il s'agit d'un des centres d'IVG les plus importants de Paris (1500/an) : il propose les 3 méthodes d'IVG (médicamenteuse, par aspiration sous anesthésie locale, par aspiration sous anesthésie générale) et a pour point fort le dépistage et l'accompagnement des situations de violence.

Samedi 17 janvier

9h Colloque de Féministes en Mouvement

Mairie du 4e arrondissement, 2 Place Baudoyer

Parce que le droit des femmes est fondamental, Paris salue l'initiative du collectif « Féministes en Mouvement » qui s'engage, dans le cadre de sa campagne « Bougez pour l'IVG », pour réunir toutes celles et ceux qui se mobilisent pour le droit à l'IVG en France, en Europe et dans le monde.

Anne Hidalgo ouvrira ce colloque, aux côtés de ses adjoints Bernard Jomier et Hélène Bidard, et de Christophe Girard, Maire du 4e arrondissement. Plus de 40 associations féministes françaises y participeront et débattront du droit à l'avortement en Europe.